

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 12 mai 2026.

Collectivité	Délégués titulaires		Délégués suppléants			
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
CC ESTUAIRE ET SILLON	CAILLON Vincent	X		VILOUX Ludovic		X
	DOUAUD Romain	X		BREZEL Pascal	X	
	POTIRON Gwendoline		X	CHARLIER Romain	X	
	ROCHAULT François	X		PERON Alain		X
	COUTELLER Hélène	X		CADOT Marie-Jeanne		X
	MÉNAGER Stéphane	X		BONNET Pierrick		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		TRANCHANT Emilie		X
	CAMBRE Grégory	X		MOY Jérémy	X	
	LEGOFF Jean-Marc	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	LE BERRIGAUD Yoann	X		ROY Patricia	X	
	PATÉ Véronique	X		DUMEZ Nicolas		X
	DEMARTY Olivier	X		MILLET Frédéric	X	

	RENOULT Antoine	X		SOUCHU Jean-Michel		X
	SEILLER Wandceslas	X		FRÉCON Thomas		X
	MORACCHINI Aude	X		DESMAS Philippe	X	
CC REGION DE BLAIN	ARCANGELI Jean-Pascal	X		GASNIER Stéphane	X	
SAINT NAZAIRE AGGLO	PROVOST Éric	X		FAILLER Mathieu		X
	OCTOR Dennis	X		COTTA Christophe		X
	RAHER Rémi		X	CAZIN Fabien	X	
	AUFORT Claude	X		DUPONT Laurence		X
	MIAULT Vincent	X		LANNON Annie	X	
	LE ROUX Aurélien	X		DUBOIS Paul		X
	LE COADOU Laurence	X		GUIHO Éric	X	
	GUIHARD Christian	X		BRAULT HALGAND Nicolas	X	
	SALAÜN Raphaël	X		YVIQUEL Jean-Paul	X	
	FREOUR Philippe	X		SACQUET Jean-Luc	X	
	BLOUET Grégory	X		JOURNET Brice	X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	GUEDES Marinette	X				

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 25 + 14 + 1 = 40

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 25 + 2 = 27

QUORUM = oui

Secrétaire de séance : Vincent MIAULT

DÉLIBÉRATION N°2026-13

OBJET : Election représentant au sein de la commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire

Le Syndicat du bassin versant du Brivet est représenté par un délégué au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire. Il est désigné en tant que structure référente pour le bassin versant Brière-Brivet et en tant que représentant des structures intercommunales au sein du 1^{er} collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Les candidats à la représentation au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire sont invités à se faire connaître.

A fait acte de candidature : M. PROVOST Éric

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletin nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

- Monsieur PROVOST Éric :19

Monsieur PROVOST Éric, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.

Certifié conforme,
Fait à PONTCHATEAU,
Le 19 mai 2026

Le Président,
Monsieur Éric PROVOST



Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché le ... mai 2026 et transmis en préfecture le ... mai 2026

*La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le président du comité syndical dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative).*